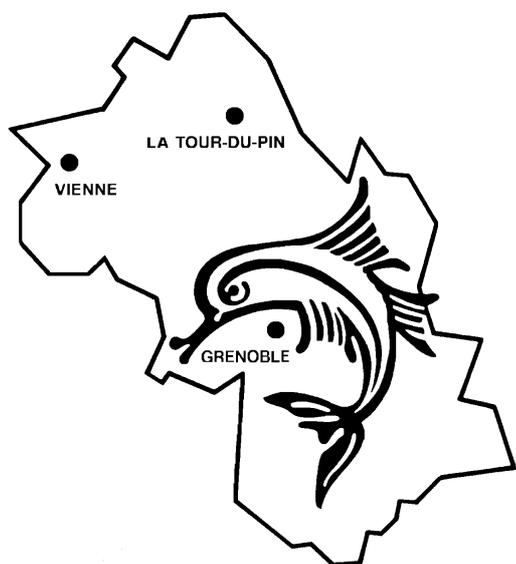


Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Isère

~ Spécial N°4 ~

~ Juillet 2008 ~



SOMMAIRE :

- I – PRÉFECTURE	2
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION	2
BUDGET ET MODERNISATION	2
ARRETE n°2008-07017	2
Désignant Monsieur Christian AVAZERI, Sous-préfet de l'arrondissement de La Tour-du-Pin, pour assurer la suppléance du Préfet de l'Isère, du mercredi 30 juillet 2008 à 12h00 au lundi 4 août 2008 à 8h00.....	2
ARRETE n°2008-07018.....	2
Désignant Monsieur Philippe NAVARRE, Sous-préfet de l'arrondissement de Vienne, pour assurer la suppléance du Préfet de l'Isère, du lundi 4 août 2008 à 8h00 au mercredi 6 août 2008 à 8h00.....	2

– I – PRÉFECTURE

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION

BUDGET ET MODERNISATION

ARRETE n°2008-07017

Désignant Monsieur Christian AVAZERI, Sous-préfet de l'arrondissement de La Tour-du-Pin, pour assurer la suppléance du Préfet de l'Isère, du mercredi 30 juillet 2008 à 12h00 au lundi 4 août 2008 à 8h00

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, et son article 45-II, relatif aux pouvoirs des Préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 9 mars 2006 portant nomination de M. Michel MORIN, en qualité de Préfet de l'Isère ;

VU le décret du 28 novembre 2006 portant nomination de M. Gilles BARSACQ en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère ;

VU le décret du 23 mars 2007 portant nomination de M. Christian AVAZERI en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement de LA TOUR-DU-PIN ;

Article 1er: En l'absence conjointe du département, du Préfet de l'Isère et du Secrétaire Général de la préfecture, Monsieur Christian AVAZERI, Sous-préfet de l'arrondissement de LA TOUR-DU-PIN, est désigné pour assurer la suppléance, du mercredi 30 juillet 2008 à 12h00 au lundi 4 août 2008 à 8h00.

Article 2 : pendant cette même période, délégation de signature est donnée à Mr AVAZERI à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances administratives diverses.

Article 3 : Le sous-préfet de La Tour du pin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 29 JUILLET 2008
Michel MORIN

ARRETE n°2008-07018

Désignant Monsieur Philippe NAVARRE, Sous-préfet de l'arrondissement de Vienne, pour assurer la suppléance du Préfet de l'Isère, du lundi 4 août 2008 à 8h00 au mercredi 6 août 2008 à 8h00.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, et son article 45-II, relatif aux pouvoirs des Préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 9 mars 2006 portant nomination de M. Michel MORIN, en qualité de Préfet de l'Isère ;

VU le décret du 28 novembre 2006 portant nomination de M. Gilles BARSACQ en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère ;

VU le décret du 16 février 2007 portant nomination de M. Philippe NAVARRE en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement de VIENNE ;

Article 1er: En l'absence conjointe du département, du Préfet de l'Isère et du Secrétaire Général de la préfecture, Monsieur Philippe NAVARRE, Sous-préfet de l'arrondissement de VIENNE, est désigné pour assurer la suppléance, du lundi 4 août 2008 à 8h00 au mercredi 6 août 2008 à 8h00.

Article 2 : pendant cette même période, délégation de signature est donnée à Mr NAVARRE à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances administratives diverses.

Article 3 : Le sous-préfet de Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 29 JUILLET 2008
Michel MORIN